



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question au Gouvernement n° 996

Texte de la question

VIOLENCES DANS LES STADES

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a une dizaine de jours, à Ivry, sur un terrain de football, en plein match, une bande d'individus armés de battes de base-ball et de bombes lacrymogènes a envahi la pelouse pour agresser sauvagement les joueurs et les arbitres. Ces scènes particulièrement choquantes que nous avons pu voir donnent une image désastreuse d'un sport qui ne souhaite pas cela et nous ne pouvons en rester là.

Tous les acteurs concernés doivent agir de concert pour sanctionner les auteurs de troubles mais aussi développer la prévention. Malheureusement, ces déchaînements ne sont que le prolongement des violences quotidiennes que nous constatons tous.

Dans le sport professionnel, des dispositifs de sécurité à la charge des clubs ont été mis en place. Ils permettent d'éviter la plupart des débordements. Le football amateur, avec près de 2 millions de licenciés, n'a pas les moyens de telles actions. Or les dirigeants et les bénévoles qui animent les clubs doivent être encouragés dans leur travail quotidien de prévention et d'éducation avant qu'ils ne se découragent totalement. Par ailleurs, la protection des arbitres doit être renforcée.

Déjà, la fédération française de football s'efforce de promouvoir les valeurs éducatives et le *fair-play*, tout en multipliant les sanctions lorsque cela est nécessaire. Malheureusement, ces actions trouvent leurs limites, alors que notre société s'installe dans une violence de plus en plus gratuite et parfois de plus en plus précoce.

Aussi, monsieur le ministre, comment endiguer de tels phénomènes de violence ? Les Français attendent votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Valérie Fourneyron, *ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative*. Monsieur le député Rochebloine, non, le sport ne peut pas être l'otage de la violence et je condamne fermement l'ensemble des actes qui se sont déroulés récemment sur les terrains de football. (*" Très bien ! " sur de nombreux bancs du groupe UDI.*) Grâce au travail de la police, plusieurs interpellations ont eu lieu et la justice fera son travail.

La violence dans le monde du sport est une réalité et l'observatoire national de la délinquance rappelait qu'entre 2005 et 2010, la violence a augmenté de 69 % sur les terrains de sport. Un dispositif juridique à la fois pénal et disciplinaire doit permettre de répondre avec la plus grande fermeté à tous ces actes. Ce sont les acteurs du jeu, les arbitres - ils sont aujourd'hui 210 000 en France -, qui font vivre les valeurs éducatives du sport chaque week-end sur les terrains.

M. François Rochebloine. Tout à fait !

Mme Valérie Fourneyron, *ministre*. Il faut absolument protéger, soutenir ces bénévoles.

Ils peuvent bénéficier d'une protection renforcée depuis la loi de 2006 parce qu'ils ont une mission de service public.

M. Jean-François Lamour. Merci de faire référence à cette loi !

Mme Valérie Fourneyron, *ministre*. La mobilisation doit être collective et employer tous les outils nécessaires - je pense au comité qui va lutter contre les excès du " supportérisme ", les violences, les discriminations - pour soutenir le sport amateur, fort de l'exemplarité du sport professionnel car ce qui se passe parfois dans le sport professionnel a une réelle influence sur le sport amateur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 996

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 juin 2013](#)